



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260513-2026-101-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception en préfecture : 13/05/2026  
PUBLIE LE 13 MAI 2026

**N°2026-101**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION K N°151 SISE 6 RUE STUART

**Rapporteur** : M. Philippe DUBUS

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

**Secrétaire de séance :** Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales;

**Vu** le Code de l'Urbanisme;

**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques;

**Vu** le Plan local d'Urbanisme intercommunal;

**Vu** le Décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France,

**Vu** le Décret n°2015-525 du 12 mai 2015 portant modification du Décret n°2006-1140 du 13 septembre 2006;

**Vu** la délibération n°2024-137 en date du 2 octobre 2024 approuvant la Convention d'Intervention Foncière entre la ville de Champigny-sur-Marne, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France et l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois, signée le 16 décembre 2024;

**Vu** l'avis de la Direction Nationale des Interventions Domaniales en date du 17 février 2026;

**Vu** l'avis de la 2<sup>ème</sup> Commission Aménagement du territoire, urbanisme et développement économique, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 22 avril 2026 ;

**Considérant** ce qui suit :

L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France s'est porté acquéreur d'un pavillon situé 6 rue Stuart et correspondant à la parcelle cadastrée section K n°151, conformément à l'un des objectifs de la convention d'intervention foncière signée avec la Ville. L'objectif, qui consistait en la production d'une opération de logements comprenant la parcelle attenante, ne sera pas poursuivi.

Du fait de la convention liant la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, la Ville s'engage désormais à reprendre possession de ce bien.

Dans le cadre de la convention, le prix de revient du pavillon est de 567 000 € hors taxes.

L'acquisition de ce pavillon en l'état vise à sauvegarder le tissu pavillonnaire et à préserver le caractère individuel et pavillonnaire du quartier.

Par conséquent, il y a lieu de procéder à l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France de la parcelle cadastrée section K n°151 d'une surface totale de 902 m<sup>2</sup> sise 6 rue Stuart.

Après en avoir délibéré,

094-219400173-20260513-2026-101-DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** l'acquisition auprès de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France de la parcelle cadastrée section K n°151 d'une surface totale de 902 m<sup>2</sup> sise 6 rue Stuart moyennant le montant de 567 000 € (Cinq cent soixante-sept mille euros) hors taxes.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) à signer l'acte authentique à intervenir à l'effet de transférer la propriété ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

**ARTICLE 3 : DÉSIGNE** l'étude Nogent Paris Est Notaires – 78, Grande rue Charles de Gaulle 94132 Nogent-sur-Marne pour l'établissement de l'acte authentique.

**ARTICLE 4 : PRÉCISE** que la dépense correspondante à l'acquisition et aux frais d'acte est inscrite au budget de l'exercice en cours.

### **A l'unanimité des suffrages exprimés,**

#### **41 votes pour,**

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M. Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, M. Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Henrique RIBEIRO, M. Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

#### **8 abstentions,**

Mme Rosalie DE JESUS MARGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M. Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN



**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Catherine MUSSOTTE-  
GUEDJ